

Présentation de l'UE « Engagement associatif »

Cette Unité d'Enseignement est proposée à tous les étudiants de l'UPPA (campus de Pau) en Licence et Master, au semestre pair (janvier-mai), en partenariat avec le réseau PALVA

Condition préalable : être engagé dans une association, quelle qu'elle soit, ou dans un syndicat.

L'unité d'enseignement « engagement associatif » a pour objectif de permettre aux étudiants de l'UPPA engagés dans une association ou un syndicat de se former aux fondamentaux du monde associatif à travers cinq modules :

1. la méthodologie de projet
2. l'histoire de la loi et le fonctionnement de l'association (statuts, organisation et fonctionnement, responsabilités légales, etc.)
3. les aspects financiers et budgétaires
4. les aspects philosophiques de l'engagement associatif (l'objet d'une association, le sens d'un projet, la réalité de la vie associative actuellement et son impact dans la vie sociale, éducative, culturelle et économique etc.)
5. la valorisation des compétences et de l'expérience acquis dans le cadre de l'engagement associatif

L'évaluation prend la forme suivante : l'étudiant-e produit un mémoire écrit d'une vingtaine de pages présentant l'association dans laquelle il ou elle est engagé-e, ses propres actions au sein de cette association, les compétences et l'expérience acquises dans le cadre de cet engagement.

Le mémoire est ensuite présenté devant un jury. L'étudiant-e peut se faire accompagner à cette soutenance par un-e membre de l'association dans laquelle il ou elle est engagé-e.

La coordination de l'UE « Engagement associatif » est assurée par la Maison de l'Etudiant-La Centrifugeuse (contact : Marion Ciron / marion.ciron@univ-pau.fr / 05 59 40 72 92)

Cette UE peut être choisie :

- Soit en UE libre (pour tous les étudiants de Licence 1 et 2) : les UE libres, transversales ou disciplinaires, sont destinées à vous permettre d'explorer d'autres champs disciplinaires et/ou à vous ouvrir à d'autres activités. Elles sont désormais obligatoires *au S2 et au S4* de toutes les licences.

Si vous souhaitez choisir l'UE « Engagement associatif » en tant qu'UE libre, vous devez :

1. Vous inscrire sur le portail des UE libres, en vous rendant à l'adresse suivante : <https://formation.univ-pau.fr/fr/inscriptions/ue-libres.html>
 2. Au moment de votre inscription pédagogique auprès de votre scolarité de composante, indiquer « UE Engagement associatif » à la rubrique « UE libre »
 3. Signaler votre inscription à Marion Ciron, responsable de l'UE (marion.ciron@univ-pau.fr / 05 59 40 72 92)
- Soit en Unité d'Enseignement Complémentaire Facultative (UECF). Tout étudiant de licence ou de master peut choisir une ou deux unités d'enseignement par semestre, en plus des unités d'enseignement obligatoires de sa formation. Ces unités supplémentaires sont des UECF. Les UECF sont comptabilisées sous la forme de points bonus, qui viennent s'ajouter à la moyenne des unités d'enseignement obligatoires du semestre. Dans le cas de l'UE « Engagement associatif », la formule de calcul des points bonus est : nombre de points au-dessus de 10 multiplié par 0,033.
- Si vous souhaitez choisir l'UE « Engagement associatif » en tant qu'UECF, vous devez :
1. Au moment de votre inscription pédagogique auprès de votre scolarité de composante, indiquer « UE Engagement associatif » à la rubrique « UECF »
 2. Signaler votre inscription à Marion Ciron, responsable de l'UE (marion.ciron@univ-pau.fr / 05 59 40 72 92)

Informations complémentaires :

<http://mde-culture.univ-pau.fr/fr/formation-artistique/ue-optionnelles.html>

